

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0046194

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2295 Société : RAN

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre : N.D.

Nom & Prénom : BELKACI AHMED

Date de naissance : 1955

Adresse : CASABLANCA

Tél. : 066103608 Total des frais engagés : 622,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LAASMI HASSANE KHALID

Date de consultation : 10.07.2023

Nom et prénom du malade : N.D. Age : 78

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 10/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisat CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

Dr. LAASIN HASSANE KHALID

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

PHARMACIE OUM EL KHEIR
 147 Lot Communal N°2
 Sidi Maarouf - Casa
 Tel : 05 22 97 52 93

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

A M

P C

I M

I V

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées

Nature des Soins

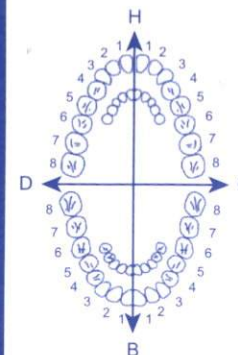
Coefficient

CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

H
 25533412 21433552
 00000000 00000000
 D 00000000 G 00000000
 35533411 11433553
 B

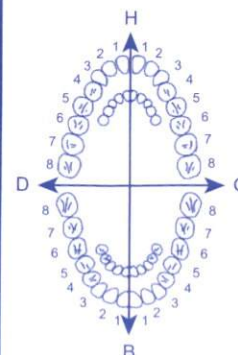
(Création, remont, adjonction)
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Teralithe 250 mg, B100 cp
P.P.V: 67,60 DH
6 118000 060895

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Teralithe 250 mg, B100 cp
P.P.V: 67,60 DH
6 118000 060895

NANCE

CASA Le 10/07/23

Mr BEKKAL: Ahmed

- 56.60 x 3 = 169.8
79.30 x 4 = 317.2
67.6 x 2 = 135.2
- Spilmax 10mg q
1 q k Sir au coucher
 - Velpro LI 500
01 - 01 - 01
 - TERALITHE 250mg
1 q - 0 - 1 q

20-
6221
PHARMACIE OUM EL KHEIR
147 Lot Commercial N°2
Sidi Maarouf - Casa
Tel : 05 22 97 52 93

د. الحبيب بن خالد
Dr. HASSANE KHALID

LOT: 1085165
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

LOT: 1085158
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

LOT: 366988
PER: 10-2027
PPV: 79,30DH

LOT: 1085158
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

LOT: 22E003
PER: 04 2026

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 56DH60



118000 061465

LOT: 22E005
PER: 08 2026

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 56DH60



118000 061465

LOT: 22E004
PER: 05 2026

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 56DH60



118000 061465

Dr. JAGMI HASSEME KHALID
U. Hasmahy ammy dhami